MERCREDI 31 MAI 1911

XXIIe ANNÉE. — N° 7915. — MERCREDI 31 MAI 1911

LA CROIX

BUREAUX : LILLE. — 15, rue d'Angleterre. Téléphone : 672

5 CENTIMES

DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES

BUREAUX : ROUBAIX. — 35, rue de Vieil-Abreuvoir. TOURCOING. — 35, rue des Ursulines

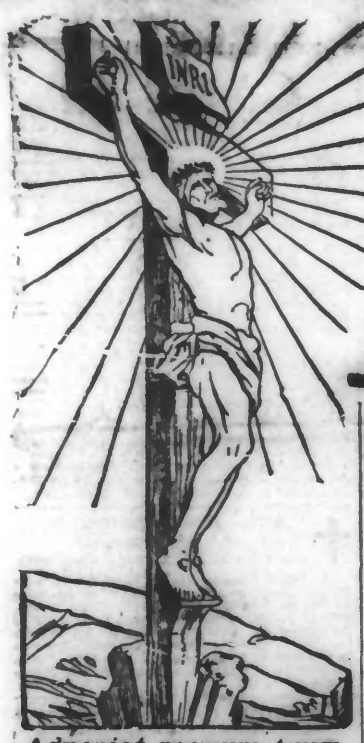

Adveniat regnum tuum

Mercr. 31 mai. — Ste ANGELE DE MERICI

MARDI 30 MAI 1911

La journée

Le Conseil des ministres s'est réuni, ce matin, à l'Elysée.

Le président de la République a signé un décret nommant le général Dubail au poste de chef d'état-major général de l'armée. Le général Perruchon est appelé au commandement du 6e corps, en remplacement du général Goiran.

❋

La séance de mardi à la Chambre a été, comme celle de la veille, consacrée à la discussion générale du projet sur la représentation proportionnelle.

Il est probable que l'examen des articles commencera dès le début de la semaine prochaine.

❋

Le Sénat discute aujourd'hui les interpellations sur les retraites ouvrières.

❋

El Mokri, ambassadeur du Maroc à Paris, fait démentir que Moulay-Hafid ait demandé le protectorat de la France. Cette démarche eut pourtant lieu dès l'année dernière.

Moulay-Zin, le sultan de Méquinez, a protesté contre l'entrée des Français à Fez.

❋

Au cours des attaques qu'elle a subies la colonne Gouraud a perdu un tué et quatorze blessés.

Un nouvel engagement a eu lieu sur la Moulouya.

❋

Un Congrès se tient aujourd'hui pour promouvoir la suppression du travail de nuit dans la boulangerie.

❋

C'est aujourd'hui la troisième journée de la grande course d'aéroplanes, qui se poursuit au milieu d'incidents divers.

L'aviateur Garros est arrivé le premier à Gênes aux premières heures de la journée; il a atterri à Pise à midi 25.

❋

Le roi d'Angleterre a pris l'initiative d'inviter les Syndicats ouvriers à envoyer des représentants officiels à son couronnement.

❋

Un incendie qui ravage les forêts du nord de l'île de Hoddaiko (Japon) prend d'effroyables proportions. Cinq villes sont entourées d'une mer de feu.

Les mines de charbon brûlent aussi. 300 verstes carrées sont dévastées. Un grand nombre de personnes ont péri.

MOIS DU SACRÉ CŒUR

LA PAROLE DU SACRE CŒUR DE JESUS et les promesses de l'âme chrétienne : méditations pour le mois de juin par Mgr CARMEL PUJIA, archevêque de Santa Severina, traduction de la 5e édition italienne, par l'abbé J.-M. MARTINELLI, curé-doyen de l'Ile-Rousse (Corse), 272 pages, 0 fr. 50 ; port, 0 fr. 10.

MOIS DU SACRE CŒUR, par le P. VINCENT JEANROY, 184 pages.

COR JESU : historique, doctrine, pratique de la dévotion au Sacré Cœur, par l'abbé LUCIEN POUX, 200 pages, divisé en 31 chapitres.

LE SACRE CŒUR DE JESUS, d'après la doctrine des Saints Pères et la bienheureuse Marguerite-Marie, 30 méditations, par l'abbé F.-X. LANDES, 231 pages.

Chaque volume, 0 fr. 50 ; port, 0 fr. 10.

MOIS DU SACRE CŒUR à l'usage des personnes occupées, 64 pages. Prix, 0 fr. 10 ; relié, 0 fr. 25 ; port, 0 fr. 05.

LE PETIT APOTRE DU SACRE CŒUR, par le chanoine FERVAL, 400 pages, 1 franc ; relié, 1 fr. 50 ; port, 0 fr. 20.

A LA FRANCE ! Appel au Sacré Cœur de Jésus, 32 pages, 0 fr. 10 ; port, 0 fr. 05.

La série complète de ces volumes coûte 2 fr. 10 ; port, 0 fr. 40.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe

Conseil général des Pèlerinages

4, avenue de Breteuil, Paris

Congrès eucharistique de Madrid

Le Congrès général des Pèlerinages organise plusieurs groupes pour le Congrès eucharistique de Madrid comme pour celui de Montréal.

1° *Groupe de 25 personnes.* — Visite des principaux sanctuaires et des villes les plus intéressantes du nord et du sud de l'Espagne.

Classe unique (1re classe). — Prix : 600 fr. (17 jours en Espagne) ; 1 010 fr. (28 jours en Espagne).

Hôtels de premier ordre. Une seule nuit en chemin de fer pendant tout le voyage. Messe tous les jours.

2° *Train spécial direct* avec arrêt à Burgos et visite de l'Escorial et de Tolède, 8 jours de Bordeaux à Bordeaux, 1re classe, 280 fr. ; 2e classe, 220 fr. Réductions pour rejoindre Bordeaux.

Demander le programme détaillé et tous renseignements au secrétariat du Conseil général des Pèlerinages, 4, avenue de Breteuil, Paris.

Le nombre étant strictement limité, il est de la plus grande importance de s'inscrire sans retard.

La session de six semaines

Un président du Conseil alité pour longtemps ; un ministre de la Justice intérimaire de la présidence du Conseil marchant au contraire, mais marchant sur ses 77 ans ; un ministre de la Guerre militaire entrant dans le Cabinet contrairement à la volonté d'un grand nombre de ses collègues ; des affaires extérieures d'une haute gravité et des réformes intérieures d'une importance exceptionnelle à l'ordre du jour ; un esprit de division et d'anarchie se manifestant violemment dans les départements, voilà dans quelles conditions s'est ouverte hier la session de six semaines, chargée de travaux auxquels une législature entière suffirait à peine, et elle s'ouvre ainsi, avec un ministère non pas encore à terre, mais grabataire à l'image de son chef.

M. Bourgeois, debout, a refusé à M. Monis, couché, le portefeuille de la Guerre, parce que, a-t-il dit, son état de santé ne lui permettait pas d'assumer une aussi lourde charge. Etait-ce une ironie ? Etait-ce une leçon ? Toujours est-il que le président du Conseil n'a pas les mêmes scrupules ; il consent, il fait plus, il tient absolument à présider de son lit aux destinées de la France.

Le ministre de la Guerre est dans le Cabinet le seul à la fois valide et le seul à sa place ; aussi est-il l'objet d'une vive opposition, même de la part de ses collègues du ministère. On le savait brave devant l'ennemi ; il donne une nouvelle preuve de sa bravoure en entrant, malgré une opposition acharnée, dans un ministère détraqué et voué forcément à une chute prochaine. Et quel ministère ! Un ministère qui n'en est pas un ! Au moins, pendant le peu de temps qu'il sera, sous ce ministère, à la rue Saint-Dominique, le général Goiran sera compétent pour administrer le département de la Guerre. Il n'aura pas son semblable parmi ses collègues.

Il est de notoriété qu'en se séparant à la veille de Pâques les Chambres avaient condamné le ministère à terme ; le terme était la rentrée. L'accident d'Issy semblait devoir l'abréger, il le recule. Mais la reculade ne saurait durer.

Hier ont commencé les débats sur la réforme électorale. Les amis du ministère espèrent faire durer longtemps la discussion générale, afin de traîner M. Monis de son lit à la Chambre pendant la discussion des articles, qui nécessite sa présence.

Mais, quelle que soit leur faconde, ils ne parviendront pas à l'éterniser : le sujet fait, depuis les dernières élections, l'objet de la préoccupation publique ; il a été discuté dans toutes les réunions publiques, privées et particulières. On en connaît le pour et le contre. Il est épuisé ; hier, en une heure, M. Deschanel l'a traité à fond : tous les arguments ont été donnés. Le terrain est déblayé. Peu de choses restent à dire. Une semaine suffira amplement. Dans huit jours, M. Monis pourra-t-il être à son banc ? Pourra-t-il y être autrement que présent ? Pourra-t-il y être pensant, parlant et discutant ? La Chambre consentira-t-elle à opérer, régler et organiser une réforme aussi importante en dehors du président du Conseil ?

Et elle ne peut pas attendre. Car le budget, bien que son étude n'ait pas encore été abordée par le Sénat, finira bien par en revenir. Le temps de voter un septième douzième provisoire — celui de juillet, — la Chambre travaillera d'arrache-pied à se mettre d'accord avec le Sénat — ce qui ne sera sans doute pas aisé, surtout si M. Caillaux est encore ministre des Finances, — et il faut qu'à la séparation des Chambres la réforme électorale soit votée, si on ne veut pas sa remise indéfinie.

Les partisans de la réforme y penseront, j'espère.

Je parle du temps que demanderont les sujets à l'ordre du jour de la Chambre !

Et le temps de la crise ministérielle que j'oubliais !

Car c'est une crise qui, si elle n'est pas encore mentionnée à l'ordre du jour de la Chambre, est prévue et inscrite à l'ordre du jour de l'obligation parlementaire et du bon sens.

J. B.

Le procès Verdesi

La lettre du cardinal Respighi
Déposition de Mgr Faberi

Par dépêche de notre correspondant romain :

Rome, le 29 mai.

L'audience a commencé aujourd'hui par la lecture des dépositions faites par les cardinaux. La défense de Verdesi soulève un violent incident pour s'opposer à la lecture en audience de la lettre du cardinal Respighi au P. Bricarelli, sous prétexte qu'elle engage l'autorité du Pape. Les avocats du P. Bricarelli répondent victorieusement que cette lettre apporte simplement un témoignage sur le fait même de l'objet de la diffamation et que, d'ailleurs, aucun texte de loi ne s'oppose à la lecture de cette lettre. Le tribunal se retire et rend une ordonnance conforme à la thèse soutenue par les avocats du P. Bricarelli.

Dans la séance de cette après-midi fut entendu surtout Mgr Faberi, secrétaire du Vicariat ; il rappelle avec d'abondants détails très précis les faits relatifs à Verdesi, sa demande, en 1904, d'entrée gratuite au Séminaire romain, les raisons pour lesquelles on le fit avancer aux Ordres, les mesures pleines de bonté paternelle prises à son endroit durant son ministère, enfin les derniers actes qui préparèrent son apostasie. Sa dernière entrevue avec Verdesi fut particulièrement tragique.

Verdesi confirme sa décision d'entrer chez les modernistes. Mgr Faberi lui fait observer que, évidemment, il ne pouvait plus dire la messe, et Verdesi, non sans difficulté, finit par le promettre.

La déposition de Mgr Faberi est écrasante pour Verdesi. Mgr Faberi n'entendit jamais Verdesi se plaindre que le P. Bricarelli eût violé le secret de la confession, et connut seulement cette accusation ainsi que la lettre ouverte envoyée à lui par Verdesi quand le journaliste Quadrotta vint lui en parler.

Souscription exceptionnelle pour le Denier de Saint-Pierre

Mme de Roquemont, à Amiens, 100 fr. — M. de S. d'A., 100 fr.

Anonyme, 80 fr. — Hommage des prêtres du diocèse de Perlaimont, sollicitent bénédiction pour leurs paroisses, 50 fr. — Mme Arnolo de Romblay, à Lille, 50 fr. — Au Pape commun des petits enfants, 30 fr. — Les frères et sœurs du Tiers-Ordre franciscain-fraternité de Saint-Joseph, à Nice, 50 fr. — Anonyme de Livré (Ille-et-Vilaine), 50 fr. — Mme Galussot, à E., 30 fr. — Mme Duchesne, 20 fr. — M. et Mme Coudere et leurs trois enfants, 20 fr. — « Insolellée » et « Vercingétorix », Noélistes, 20 fr. — Une famille de 12 enfants. Reconnaissance pour bénédictions, 12 fr. — Un vieil ami de la *Croix*, 20 fr. — *In spem benedictionis*, 20 fr. — Offrande d'une veuve pour grâces, A. B., 5 fr. — Marquis R. d'Hérouville, 5 fr. — Mlle d'Hérouville, 5 fr. — Un prêtre basque, 10 fr. — A. P., pour l'union d'une famille, 2 fr. — Une abonnée de la *Croix*, 2 fr. — Mlle de Haller, à Soleure, 10 fr. — Abbé Molinier, 10 fr. — Plusieurs anonymes de Vimoutiers, 12 fr. — Anonyme, Epernay, 1 fr. 60. — M. le vicomte de Pontavice, 5 fr. — Il faut aller à 100 000 francs, H. Boucherit, 5 fr. — Un officier et sa femme, bénédiction pour eux et leur fils, 10 fr. — M. Laney-Santus, à Paris, 10 fr. — M. de Longueville, 10 fr. — Abbé A. C. de St-G. des P., à Paris, et une malade, 10 fr. — Mlle L., à L., 10 fr. — H. B. Pontivy, 10 fr. — Une jeune veuve pour guérison de son fils, 6 fr. — Un prêtre vendéen, 5 fr. — Famille Poupinet, à A., 5 fr.

Le total des souscriptions reçues est de 82 220 fr. 75. L'abondance des informations nous obligeant à ne publier chaque jour qu'une courte liste, on voudra bien excuser les retards.

GAZETTE

Laisse-moi contempler la Bégude

L'*Opinion* a trouvé et cite cette annonce qui parut dans un journal de la Drôme :

Château à vendre, avec fermes et dépendances, etc...

Nombreux avantages : chasse, tennis, garage modern-style pour autos, allée de platanes de 120 mètres ; le château est à vingt-cinq minutes de celui de M. Loubet.

Le plus amusant, c'est que cette propriété, qui valait 35 000 francs en 1892, vaut maintenant 175 000 francs, soit exactement cinq fois plus.

Ce serait vraiment à croire que le châtelain de la Bégude de Mazenc se charge d'entretenir la propriété.

Car, enfin, M. Loubet n'est pas par lui-même un voisin si rassurant. On ne lui confierait pas un bien d'Eglise.

Un amiral distrait

Tout se fait en grand, chez les Américains, même les gaffes.

Un incident, qui a défrayé les conversations de Copenhague, s'est produit lors du grand dîner donné par le roi de Danemark en l'honneur de l'amiral Badger, chef de l'escadre américaine, actuellement dans les eaux danoises. Au dessert, celui-ci porta un toast à la marine *allemande*. Tous les convives se sont regardés avec stupeur !

Aux héros inconnus

On vient d'ériger solennellement dans un parc de Saint-Pétersbourg, un monument au souvenir du torpilleur *Stérégoustchy*.

C'est un des faits les plus héroïques accomplis par les marins russes au cours de la guerre russo-japonaise, que rappelle ce monument.

Le *Stérégoustchy*, attaqué par les Japonais, avait perdu tous ses officiers ; sa machine était brisée, 35 matelots, morts et blessés grièvement, gisaient sur le pont. Six matelots valides, refusant de se rendre, continuaient à faire feu sur les Japonais. Ceux-ci étaient enfin arrivés à prendre le *Stérégoustchy* en remorque, lorsque deux des matelots russes, voyant la situation désespérée, se réfugièrent dans la machinerie, et firent couler le torpilleur avec lequel ils s'engloutirent. Les Japonais n'eurent que le temps de couper l'amarre pour ne pas couler en même temps.

Les quatre autres matelots se jetèrent à l'eau et furent recueillis par les Japonais. Ils ignoraient le nom des deux humbles héros à la mémoire desquels est érigé ce monument.

On ne le saura jamais.

Le chaperon rouge

On a donné au général Goiran, pour le chaperonner au ministère, l'ancien préfet de la Marne, M. Chapron, le bien nommé. C'est une tradition des bloccards de surveiller les généraux.

Lorsque le général de Galliffet fut nommé ministre, on lui adjoignit aussi un chaperon, mais celui-là ne s'appelait que Cazelles. On aurait pu tout aussi bien le caser n'importe où ailleurs.

L'origine de la « Marseillaise »

Un M. Gadbran, d'Oxford, s'est avisé de démontrer que c'est le poète d'*Athalie* et d'*Esther* qui a inspiré Rouget de Lisle pour les paroles, et il en fait ainsi la démonstration :

Athalie, le chœur de l'acte IV ;

Quelles clameurs, n'entendez-vous pas,
Des cruels Syriens la trompette qui sonne ?
J'entends même les cris des barbares soldats.

Marseillaise :

Entendez-vous dans ces campagnes,
Mugir ces féroces soldats.

Esther, acte premier, scène V :

Quel carnage de toutes parts,
On égorge à la fois les enfants, les vieillards,
Et la sœur et le frère
Et la fille et la mère
Le fils dans les bras de son père.

Marseillaise :

Ils viennent jusque dans nos bras
Egorger nos fils et nos compagnes

Athalie, acte premier, scène II :

Et comptez-vous pour rien Dieu qui combat pour nous.
Dieu dont le bras vengeur...

Marseillaise :

Amour sacré de la patrie,
Soutiens, conduis nos bras vengeurs,
Liberté, liberté chérie
Combats avec ses défenseurs.

M. Gadbran, d'Oxford, a dû avoir vent du livre publié sur cette question par M. Arthur Loth. Dans son ouvrage, notre savant confrère constate des rapprochements étonnants entre la musique d'une hymne composée par Grisons, maître de chapelle de Saint-Omer, et la *Marseillaise* de Rouget de Lisle, très postérieure à l'hymne de Grisons.

Mais voici qui est plus fort : nous voyons dans l'ouvrage d'Arthur Loth, que les poèmes de Racine qui auraient inspiré Rouget de Lisle, se chantaient précisément [illegible] Rouget de Lisle.

Conseil des ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni, ce matin, à 9 h. 1/2, à l'Elysée sous la présidence de M. Fallières.

LE GENERAL DUBAIL
CHEF D'ETAT-MAJOR DE L'ARMEE

Le ministre de la Guerre a fait signer à M. le président de la République un décret nommant M. le général de division Dubail, chef du cabinet du ministre de la Guerre, au poste de chef d'état-major général de l'armée, en remplacement de M. le général Laffon de Ladébat, qui sera prochainement appelé au Conseil supérieur de la guerre.

LE GENERAL PERRUCHON
COMMANDANT DU 6e CORPS

Par un autre décret, M. le général de division Perruchon, commandant la 40e division d'infanterie à Saint-Mihiel, est appelé au commandement du 6e corps en remplacement de M. le général Goiran, ministre de la Guerre.

AFFAIRES MAROCAINES

M. le ministre de la Guerre a fait connaître la situation de nos troupes au Maroc et notamment sur les bords de la Moulouya. Il a donné lecture d'une dépêche de Taourirt par laquelle le général Toutée annonce qu'une délégation des notables de l'importante tribu des Haouara s'est présentée le 26 mai au camp de Merada, pour demander l'aman. D'autres délégations des Ouled-Sada-Yacoub de Bechida et Beni-Kheleften sont venus à Debdou faire une semblable démarche. Aucun coup de fusil n'a été tiré sur les bords de la Moulouya depuis plusieurs jours.

M. le ministre de la Guerre a indiqué les dispositions prises pour l'établissement dans un bref délai d'un poste de télégraphie sans fil à Fez.

Le prochain Conseil des ministres aura lieu samedi prochain à l'Elysée.

« Le Pain de jour »

Le « Pain de jour » a tenu ce matin la première séance d'un très intéressant Congrès où l'on a examiné la question du travail de nuit dans la boulangerie. M. d'Eaubonne présidait une assemblée composée de parlementaires, de patrons et d'ouvriers boulangers, d'un bon nombre de catholiques sociaux, Citons MM. R. Jay, Toussaint, Martin-Saint-Léon, Sangnier, de Selliac, etc. M. le chanoine Couget remplaçait l'archevêque de Paris.

Après lecture de lettres d'excuses de MM. Barrès et du comte de Mun, qui assure les mitrons de son attachement à leur cause et félicite le « Pain de jour » de l'œuvre qu'il poursuit, M. M. Bouteloup, dont on connaît les savants travaux sur la question, expose avec une parfaite précision ce qui s'est fait dans les divers pays d'Europe et aux Etats-Unis en faveur des ouvriers boulangers. Presque partout leur situation est meilleure que chez nous ; en Norvège et en Italie notamment, le travail de nuit a complètement disparu, ce qui prouve une fois de plus la possibilité de la réforme.

M. Godart explique à l'Assemblée que son projet de loi pourrait être voté demain par la Chambre, si elle consentait à se saisir de la question. Depuis sa première tentative qui date de deux ans, des progrès réels ont été obtenus : les ouvriers agissent plus vigoureusement pour obtenir le travail de jour, les consommateurs, dont l'intérêt est d'ailleurs en cause, sont gagnés, la résistance des patrons faiblit. Ils ne font plus appel qu'à l'argument de liberté, vraiment insuffisant en l'occurence, et les considérations égoïstes qui dictent la conduite d'un certain nombre, ceux-là mêmes qui s'opposent à une mesure très désirable, ne méritent pas qu'on s'y arrête. Encore un effort, et le travail de nuit des boulangers sera supprimé.

Entre temps, un ouvrier boulanger « catholique » était venu montrer en termes énergiques la nécessité de la réforme, et supplier les patrons chrétiens, au nom de leur religion, d'y aider.

M. E.

L'Union des catholiques d'Ille-et-Vilaine

S'inspirant des paroles prononcées par le cardinal Luçon au récent Congrès des catholiques de la Marne, Mgr Dubourg, archevêque de Rennes, vient d'inviter formellement tous les prêtres du diocèse d'Ille-et-Vilaine à former dans toutes les paroisses un Comité paroissial.

Dans les paroisses où le Comité est constitué, il devra être procédé le plus tôt possible à l'élection du délégué cantonal. Les Comités cantonaux procéderont ensuite à l'élection du délégué au Comité central.

Un coin de l'Eglise de France

il y a deux siècles

Il y a des pages suggestives dans la *Correspondance de Mgr de Belsunce* que vient de publier, après de fructueuses recherches dans les archives du Vatican, le P. Louis Antoine de Porrentruy (1). Précisément, l'approche de la fête du Sacré Cœur et les dernières escarmouches que la question de la première Communion a donné occasion de livrer à l'arrière-garde d'un vague et inconscient jansénisme, donnent une actualité particulière à ce volume de documents, qui apporte sa contribution modeste, mais appréciable, à l'histoire de l'Eglise de France au XVIIIe siècle.

Belsunce eut deux ennemis : l'ennemi d'un jour et l'ennemi de toujours. Sa lutte contre le premier lui a conquis la gloire. Sa lutte contre le second est restée dans l'ombre, au moins pour le grand public. Le premier ennemi fut la peste ; le second fut le jansénisme. La peste fit du saint évêque un héros ; mais le jansénisme lui donna beaucoup plus de mal que la peste. Le premier fléau fut un accident terrible, peut-être châtiment, peut-être avertissement, peut-être l'un et l'autre, et d'où allait sortir, en tout cas, la première consécration d'une ville au Sacré Cœur. Le second fléau était endémique et [illegible]. Le spectacle des ravages qu'il produisait alors aide à comprendre combien le philosophisme des encyclopédistes allait avoir beau jeu. En rendant la religion rébarbative, en multipliant les esprits forts, et, d'autre part, en empêchant les pasteurs et les théologiens fidèles de déployer toutes leurs forces contre l'invasion imminente de l'incrédulité.

Mais la *Correspondance de Mgr de Belsunce* a ceci d'intéressant qu'elle nous montre ce que produisait naturellement, dans une circonstance exceptionnelle, la combinaison de la peste et du jansénisme. Les sectateurs de celui-ci, on le sait, se donnaient comme les défenseurs de la morale austère, et ils accusaient les catholiques orthodoxes de représenter la « morale relâchée ». Or, en 1720, à Marseille, la peste s'affirme nettement comme une force à double effet : force centrifuge et force centripète, diraient les physiciens.

D'une part, les prêtres ou religieux partisans de la « morale sévère » prennent intrépidement leur vol, à peu d'exceptions près, vers des asiles champêtres où ils seront à l'abri. D'autre part, les partisans de la « morale relâchée » restent à leur poste, secourent les malades, retroussent leur soutane à la suite de leur évêque, et, dans une atmosphère infectée, enjambent les chiens et les chats pourris, vont dans les rues, à travers les cadavres, soulager et confesser les mourants. Puis, comme à ce métier-là ils meurent eux-mêmes, d'autres « relâchés », venant de l'extérieur, arrivent dans la ville (on pouvait entrer, mais l'on ne pouvait plus sortir) pour prendre la place de leurs frères. Les Jésuites et les Capucins, notamment, méritèrent en cette occasion les éloges répétés de Belsunce. « Trente-trois Capucins sont morts, écrit l'évêque à la date du 22 octobre 1720. Il y en a encore une dizaine de malades, et cela n'empêche pas qu'il m'en vienne souvent de nouveaux, *dont le sort est envié par tous les autres qui demandent à venir.* » Et plus haut, dans la même lettre : « Trois les Jésuites sont morts, à la réserve de trois ou quatre ; il en est venu de très loin se livrer volontairement à la mort. Nos rigoristes trouvent cette morale abominable. » On pardonnera l'ironie de la dernière phrase, qui échappe si naturellement à la plume du prélat grand seigneur, né dans le grand siècle. C'est, qu'en effet, il voyait « se défiler » au moment où la brèche eût réclamé tous les combattants, une partie, faible d'ailleurs, du clergé de son diocèse. C'étaient ceux qui, naguère, accusaient avec le plus d'ardeur le relâchement de ces mêmes Capucins et de ces mêmes Jésuites. Ces ennemis de toute indulgence prouvaient leur rigueur devant la calamité publique, en s'abstenant rigoureusement. La peste ne leur faisait pas moins peur que la bulle *Unigenitus*.

Cela ne fait-il pas penser à certains pontifes de nos jours, qui, la bouche enfarinée de Kant et d'impératif catégorique, exaltent avec de belles phrases la morale de « l'action absolument désintéressée » et regardent de très haut la pauvre morale chrétienne, dégradée, selon eux, par l'espoir du paradis. Il en résulte de pompeux in-octavo et des discours de distribution des prix (notez qu'une distribution de prix, avec ce système là, est chose éminemment immorale). Seulement, quand on a besoin de dévouement quelque part, lorsqu'il s'agit d'affronter la mort dans les missions ou dans les hôpitaux improvisés de colonies malsaines, qui voit-on accourir ? Des cornettes, et, sous ces cornettes, des têtes où est incrustée très fort l'idée du paradis. Les pontifes, eux, ne partent pas. Ils gagnent de l'argent avec leurs bouquins, veillent à obtenir des chaires lucratives, à se faire octroyer des « cours » supplémentaires ou à décrocher des palmes académiques. Leur docte philosophie s'entoure volontiers de tout le confort moderne. Cela s'est vu de tout temps.

Et l'austère Sénèque, en louant Diogène
Buvait le Falerne dans l'or.

Aujourd'hui, les évêques ont maille à partir avec la justice. Au XVIIIe siècle, c'était la même chose, sauf que les Parlements, au lieu d'être anticléricaux, prétendaient donner aux évêques des leçons de théologie. C'est ainsi que Mgr de Belsunce voit tel de ses mandements supprimé et *brûlé* par un arrêt du Parlement d'Aix, lequel, ayant prononcé également la saisie du temporel, envoie des mouchards à Marseille pour surveiller ceux qui, après cela, oseront donner des marques de sympathie à l'évêque. Comme on voit bien que nos gouvernants n'ont rien inventé ! Mais Belsunce n'avait pas plus froid aux yeux devant la magistrature que devant la peste. Il n'a pas plus peur des « chats fourrés » que des chats pourris. Il écrit aux magistrats qu'ils peuvent saisir tout ce qu'ils veulent, mais que son mandement subsiste, quoique supprimé. En même temps, il écrit aussi au régent, pour se défendre, car notre pasteur était un combatif qui ne se laissait pas marcher sur le pied tant qu'il y avait moyen de faire autrement. Et, voyez les mystérieux desseins de la Providence : c'est le *frivole régent* qui protège contre l'hérésie le prélat orthodoxe et oblige le Parlement janséniste à lâcher sa proie. Puisse Dieu, à l'actif du « fanfaron de vices » avoir tenu compte de ce beau geste et de quelques autres semblables, quand ce prince aura paru devant lui.

Enfin, une conclusion qui se dégage de la lecture de cette *Correspondance*, c'est que la situation des évêques de France, en définitive, est devenue peut-être meilleure que par le passé. Sans doute, la masse du peuple est moins croyante, et la situation du clergé n'est plus officielle. Mais, dans chaque diocèse, l'unité est devenue plus parfaite... ou plus voisine de la perfection. L'évêque ne voit plus se dresser devant lui des groupes compacts d' « appelants » qui bravent son autorité en face. Il n'a plus à gémir sur la décadence et la désorganisation de certains monastères. Il n'a plus à lutter contre des confrères dans l'épiscopat, comme Belsunce et les autres évêques catholiques furent obligés de le faire contre les prélats protecteurs de Quesnel. La persécution a remis de l'ordre et de l'harmonie dans nos rangs. A mesure qu'elle se prolonge, il semble même que cet ordre et cette harmonie augmentent. Si Belsunce ressuscitait, ce serait pour mourir de joie en voyant ce qu'est devenu le culte du Sacré Cœur depuis son initiative de 1722. Et c'est ainsi qu'à travers les obstacles, les proscriptions, les embûches, l'Eglise, de siècle en siècle, s'avance, grandissant toujours.

DIFOO.

(1) In-8° illustré. Aschero, 99, rue Paradis, Marseille.

Ce que veut faire le général Goiran

Dans une interview avec un rédacteur de la *France Militaire*, le général Goiran a exposé la situation militaire.

Après avoir déclaré son vif désir de « vivifier » le haut commandement et de faire aux « recommandations » une guerre impitoyable, il termine en affirmant que son vœu le plus cher est de créer « l'union de tous pour la préparation en commun à la guerre ».

La révolte marocaine

Le Maroc et le protectorat français

L'*Agence Havas* communiquait hier soir à 8 h. 30 la note suivante :

Le ministre des Affaires étrangères du Maroc, El Mokri, actuellement à Paris, dément catégoriquement que le sultan Moulay-Hafid ait demandé à la France, soit récemment par l'intermédiaire d'El Mokri, soit hier au général Moinier, d'établir son protectorat sur le Maroc. Tant dans des circonstances antérieures, à Fez ou à Paris, que dans son entretien avec le général Moinier, Moulay-Hafid a fait remarquer qu'ayant fait appel aux troupes françaises pour rétablir l'ordre à Fez et l'aider à sauvegarder la vie des colonies européennes, il se félicitait du concours loyal que lui avait prêté la France et de l'aide qu'elle lui avait accordée dans des circonstances difficiles. Mais il entendait rester sur le terrain de l'acte d'Algésiras, ainsi d'ailleurs que la France, dont le gouvernement a toujours déclaré vouloir rester fidèle à ce traité. Aujourd'hui comme hier, ajoute El Mokri, le sultan veut s'en tenir et s'en tient à l'acte d'Algésiras.

Quelques heures après, elle publiait une nouvelle note, ainsi conçue :

Nous avons publié dans notre feuille de 8 h. 30 une déclaration d'El Mokri. Au ministère des Affaires étrangères, on se déclare étranger à la publication de cette note comme à celles des informations en sens opposé qui ont paru sur cette question.

Ce n'est pourtant un mystère pour personne que, à la fin de 1910, El Mokri fit au quai d'Orsay une démarche officielle tendant à l'établissement au Maroc du protectorat français. A quoi bon le nier ?

Création à Mehedya d'un port commercial et militaire

Le correspondant du *Daily Telegraph* signale un fait important pour l'avenir du Maroc : la détermination de la France de convertir Mehedya en un port commercial et militaire. L'oued Sebou, ayant une profondeur variant entre trois et huit mètres, cette rivière se trouve être navigable pour les petits vapeurs en évitant par là pour le ravitaillement quatre jours de transports par caravanes. Les Français ont commencé à améliorer la barre en faisant sauter les rocher et à établir des débarcadères sur les rives du Sebou.

Attaque d'une reconnaissance espagnole

Un télégramme officiel de Melilla confirme l'agression qui a eu lieu le 28 à quatre kilomètres de l'oued Kert, contre un lieutenant-colonel et un peloton de police indigène, agression causée par le bruit répandu par les Beni-Sidh de nouveaux mouvements en avant des troupes espagnoles.

Le combat de l'oued Beth

Ainsi que nous le disions dans notre deuxième édition, parmi les morts du combat livré par la colonne Gouraud sur l'oued Beth, se trouve le sergent colonial Rousseau, originaire de Reims. Son frère, adjoint au maire de Reims, a été avisé de sa mort.

Le sergent Rousseau était âgé de 29 ans, et s'était engagé à 18 ans au 23e régiment d'infanterie coloniale, en garnison à Paris. Il était parti au Maroc comme volontaire.

Mort du brigadier Saucin

Le brigadier fourrier Saucin, du 3e escadron du 1er régiment de chasseurs d'Afrique, grièvement blessé au combat de Bar-el-Aroussi, est mort à la suite de ses blessures.

Pigeons voyageurs contre T. S. F.

Le but de l'excursion du capitaine Ovilo et d'une cinquantaine de cavaliers de la police hispano-marocaine de Larache à El-Ksar, était l'organisation d'un service de pigeons voyageurs entre le consulat d'Espagne d'El-Ksar et le consulat d'Espagne de Larache. Les expériences de lâchers de pigeons ont été faites le 27 et 28.

Il paraît que ce système de correspondance a surtout pour but de signaler très rapidement à Larache et à Tanger tous les mouvements de rebelles chérifiennes, où il y aura des [illegible] teurs français.